



**HAL**  
open science

**Un manifeste pour l'individualisme mondialisé, article sur : Thomas M. Franck, The Empowered Self. Law and Society in the Age of Individualism, Oxford Univ. Press 2001**

Christopher Pollmann

► **To cite this version:**

Christopher Pollmann. Un manifeste pour l'individualisme mondialisé, article sur : Thomas M. Franck, The Empowered Self. Law and Society in the Age of Individualism, Oxford Univ. Press 2001. Droit et Société: Revue internationale de théorie du droit et de sociologie juridique, 2005, 59, pp.232-238. halshs-00637095

**HAL Id: halshs-00637095**

**<https://shs.hal.science/halshs-00637095v1>**

Submitted on 30 Oct 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Un manifeste pour l'individualisme mondialisé\*\*

Thomas M. FRANCK, *The Empowered Self. Law and Society in the Age of Individualism*, Oxford University Press 2001, 312 + ix pages, \$ 18,95

Ce livre est une réflexion sur l'individualité au pouvoir : l'individualisme. Qu'est-ce ? « Le défi individualiste comporte deux affirmations liées : premièrement, que tout individu a le droit de choisir une identité reflétant ses préférences personnelles » (p. 39, 62), identité « composée d'éléments pas forcément dominants là où il[...] vi[...]t, située en marge des cadres historiques, génétiques, culturels et géographiques » (2). « Deuxièmement, qu'en composant cette identité, chacun peut sélectionner plus qu'une seule allégeance. La deuxième prétention n'est pas nouvelle » (39, 62). En effet, « depuis des millénaires, les êtres humains se sont définis en termes de loyauté envers plusieurs systèmes d'organisation sociale et politique » (51). Donc, « ce qui est nouveau, c'est le sentiment naissant que l'identité, quelles que soient ses manifestations, est un attribut personnel » (60). Par identité, l'auteur entend « la réponse en termes de sociabilité et d'association que chacun donne à la question de savoir "qui suis-je ?" : une réponse conditionnée, comme Locke l'a souligné, par la conscience et la mémoire ». <sup>1</sup> On peut tout de suite se demander si Thomas Franck – comme d'ailleurs Locke – ne négligent pas le fait que même le *choix* identitaire est quelque peu déterminé de l'extérieur, ne serait-ce que parce que toute définition individuelle se réfère inévitablement à des identités collectives. Nous y reviendrons.

Le propos de l'auteur consiste notamment à défendre l'individualisme contre l'orientation communautariste et, en premier lieu, contre l'Etat-nation et le nationalisme des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles. C'est pourquoi Th. Franck insiste longuement sur les possibilités croissantes de posséder plusieurs nationalités (63-74). De façon spectaculaire, cette tendance est attestée par un certain nombre de dirigeants politiques, citoyens de deux Etats à la fois (68).

Pour autant, « le besoin de communauté semble toujours aussi puissant, même parmi ceux qui possèdent plusieurs passeports. La tendance à l'autoidentification suggère, cependant, qu'une part significative et croissante de l'humanité aspire à une communauté fondée sur des préférences ou des traits partagés qui ne soient ni génétiques ni territoriaux. Ces communautés pourront prendre la forme de cercles d'affinité croisés ou concentriques » (74). « De nombreux individus ont tendance aujourd'hui à se définir et à se regrouper avec autrui sur la base de variables dépendantes (tels que leur intérêt économique personnel) plutôt qu'à être gouvernés par des variables indépendantes (tels que leur race) » (79). Ailleurs, l'auteur affirme que « l'Etat souverain a perdu du terrain, à la fois à l'individualisme et à l'internationalisme » (224).

D'un point de vue politique, c'est-à-dire en termes de jugements de valeur, on

---

\* Professeur agrégé en droit public, Université de Metz ; "Emile Noël Fellow" à la *Harvard Law School* (2001-02). Je remercie mes amis de la *Ferme du Hayon* d'avoir pu séjourner chez eux pour rédiger cette contribution.

\*\* *Droit et société. Revue internationale de théorie du droit et de sociologie juridique*, n° 59, 2005, p. 232 à 238, [www.reds.msh-paris.fr/publications/revue/biblio/ds059-c.htm#10](http://www.reds.msh-paris.fr/publications/revue/biblio/ds059-c.htm#10).

<sup>1</sup> Th. FRANCK, op. cit., p. 76, note 1. Th. Franck songe sans doute à John LOCKE, *Identité et différence. Essai sur l'entendement humain* [1694], original anglais présenté, traduit et commenté par Etienne BALIBAR, Seuil 1998, notamment § 10 et 16 et s. (p. 151 et 163). La découverte et l'analyse de Locke sont résumées par E. Balibar en disant (ibidem, p. 212) que ce sont « le "cercle" de la conscience et de la mémoire, ou leur relation réciproque, et la présence de chaque terme au cœur de l'autre » qui constituent l'identité personnelle.

pourrait se réjouir de la liberté individuelle accrue et d'un éventuel déclin des Etats-nations, d'autant que l'auteur prend soin de se démarquer d'un libéralisme sauvage : « Il ne suffit pas [...] de neutraliser les oppresseurs traditionnels de l'autonomie personnelle – l'Etat, le groupe, l'Eglise et la classe sociale [...]. Ces anciens ennemis de l'individualisme doivent plutôt être redirigés pour jouer un rôle actif en donnant à chacun les moyens pour réaliser son plein potentiel dans la poursuite de l'autodéfinition personnelle » (256). En effet, « les droits individuels resplendissent quand la majorité et pas seulement une élite leur reconnaît la capacité de servir leurs propres intérêts. Cela est le plus probable quand ils garantissent à tous d'égales opportunités pour chacun » (283).

### **L'Etat-nation : une construction imaginaire, toujours indispensable**

Loin de nous donc l'idée de défendre l'Etat-nation, machine totalitaire par excellence<sup>2</sup>. Néanmoins, le souci d'objectivité scientifique nous oblige d'émettre des doutes quant à son affaiblissement, affirmé ou suggéré dans les passages cités à l'avant-dernier paragraphe. En effet, tant qu'elle se fait dans un cadre capitaliste, la mondialisation ne semble pas supprimer la prédominance de la structure étatique sur la sphère économique. D'une part, le capitalisme a besoin de l'institution étatique et même d'une multiplicité d'Etats. D'autre part, ce sont les Etats eux-mêmes qui organisent la mondialisation contemporaine. S'il est vrai que de nombreux Etats (mais pas tous !) abandonnent certaines prérogatives à l'encontre des entreprises multinationales et d'organismes multilatéraux, ils s'en dessaisissent sous la pression de leur concurrence entre eux, par exemple pour attirer des capitaux, favoriser les exportations ou stimuler l'innovation, donc avec l'objectif de *renforcer* leur position dans le monde.<sup>3</sup>

Dans sa vigueur antinationaliste, l'auteur se lance d'ailleurs dans des propos qui peuvent paraître superficiels. Il prétend ainsi qu'« aujourd'hui, presque aucun Etat n'est une nation et rares sont les nations qui sont des Etats » (7). « La plupart des Etats modernes qui a première vue pourraient être des Etats-nations [...] ont créé le mythe de l' "uninationalité" par la fusion assez réussie des cultures, mythes et langues de groupes ethniques ou nationaux disparates » (15). C'est tout à fait pertinent, au point d'être vrai pour *tous* les Etats, parce que l'Etat-nation est toujours une *construction imaginaire*<sup>4</sup>. Le problème est que les affirmations citées insinuent qu'il puisse y avoir des nations quasi-naturelles et une correspondance spontanée entre nation et Etat qui ne serait pas le résultat d'un effort de « fusion » volontariste, voire de la manipulation. Or, la construction imaginaire de l'Etat-nation signifie précisément qu'elle passe par l'occultation, la falsification, l'oubli et de multiples autres manœuvres indispensables pour forcer des individus et des groupes – aux intérêts, croyances et conditions de vie

---

2 Ne pouvant être étayée ici, cette affirmation s'appuie sur les travaux, entre autres, d'Ekkehart KRIPPENDORFF, notamment *Staat und Krieg. Die historische Logik politischer Unvernunft*, Suhrkamp : Frankfurt/Main 1985. Cf. le compte-rendu par Niels KADRITZKE, *die Tageszeitung*, 8 janv. 1986, p. 11.

3 Cf. en détails et avec références C. POLLMANN, "Pas de marché sans politique ! La mondialisation entre le droit et la force, entre les Etats et les multinationales", *Revue de la coopération transfrontalière* n° 42, avril 2003, p. 1 à 8. Dans le même sens Samy COHEN, *La résistance des Etats, les démocraties face aux défis de la mondialisation*, Seuil 2003 ; Rainer ROTH, *Das Kartenhaus. Ökonomie und Staatsfinanzen in Deutschland*, Ed. DVS : Frankfurt/M., 2<sup>ème</sup> éd. actualisée 1999 ; Noëlle BURGI / Philip S. GOLUB, "Le mythe trompeur du postnational. La mondialisation a-t-elle dépossédé les Etats ?", *Le Monde diplomatique*, avril 2000, p. 14 à 15, ainsi que l'ouvrage fondamental (résumé *ibidem* p. 14) de Karl POLANYI, *La Grande Transformation. Les origines politiques et économiques de notre temps* (1944), Gallimard 1983.

4 Cf. Benedict ANDERSON, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, La Découverte 1996, et ma note de lecture, *Revue du droit public et de la science politique* 1997, p. 1507 à 1508. Th. Franck cite cet ouvrage, mais pour des points mineurs.

disparats – sous un toit commun.<sup>5</sup>

Quant aux choix d'affiliation des individus, l'intégration européenne peut effectivement donner l'impression que l'allégeance nationale faiblit. Mais quand nous portons notre regard ailleurs, outre-Atlantique notamment, il n'en est rien : le regroupement transfrontalier des individus, en fonction des intérêts et croyances de chacun, est réel, mais ne remplace pas les communautés qui lui sont imposées de l'extérieur, selon des « variables indépendantes » tels que sa "race" ou son lieu de naissance ou de vie. L'ouvrage commenté ici a été rédigé avant les attentats du 11 septembre 2001, mais les réactions qu'ils ont provoquées dans la population et chez les gouvernants des Etats-Unis comme ailleurs n'ont fait que confirmer la vitalité de l'Etat-nation : Dans de nombreux pays, l'appareil d'Etat n'a jamais été aussi puissant que de nos jours et le nationalisme, le cas échéant redéfini comme antiislamisme, continue à fournir la principale source d'identité personnelle.

Cela dit, l'auteur a été peut-être parmi les premiers à s'élever contre cette mobilisation nationaliste et guerrière. En effet, il ne fait pas parti des croisés défendant un occident mythique. S'opposant aux thèses de Samuel Huntington<sup>6</sup>, il montre bien au contraire que « l'autonomie individuelle en général et la liberté de conscience en particulier ne sont pas plus indigènes à l'ouest qu'à l'est » (123). « Les valeurs libérales modernes, avec leur accent sur l'autonomie personnelle individualisée et les droits de l'homme, n'émanent pas d'une tradition culturelle profonde des sociétés d'Europe et d'Amérique du Nord : et certainement pas de l'Angleterre » (132). Plus tard, il renouvelle cette démonstration par rapport à l'émancipation des femmes (179-182).

Pour appuyer son hypothèse d'une plus grande autonomie individuelle dans la définition de soi, Th. Franck évoque, outre la nationalité, notamment la liberté de conscience et de religion, les droits des femmes, le choix d'un prénom ou d'une profession, le respect de la vie privée et de l'orientation sexuelle (il nous apprend à cet égard qu'il y avait, en 1996 en Grande-Bretagne, environ 65.000 transsexuels postopératoires avec une augmentation de 50% de demandes d'opération depuis le milieu des années 1980<sup>7</sup>). Il indique que même l'identité des entreprises devient plus difficile à définir et donne l'exemple de *Texas Instruments*, fondé à Dallas, mais devenu, à la fin des années 1990, le plus grand producteur et exportateur japonais de puces électroniques vers les Etats-Unis (81).

Vers la fin de son livre, l'auteur estime que « pour la première fois dans l'histoire, il est devenu nécessaire d'examiner simultanément trois types de personnes juridiques », dans le cadre d'une « triade de droits » : l'Etat, l'individu et le groupe.<sup>8</sup> La nécessité de trouver un équilibre entre ces trois catégories ne signifie pas pour autant leur équivalence. En effet, les groupes et les Etats « sont des constructions sociohistoriques non-inhérentes. Ils ne sont validés que de façon dérivée par l'identification des individus avec – et par leur reconnaissance de – leur existence. Par contraste, les droits d'un individu sont implicites et inhérents au fait objectif de vivre ». <sup>9</sup> « Lexicalement, c'est l'individu qui constitue la société. Le groupe, la nation et l'Etat ne constituent pas l'individu, sauf dans la littérature du nationalisme romantique » (253). Cette dernière affirmation semble méconnaître à quel point l'existence individuelle dépend du collectif et des relations avec autrui, aussi bien sur le plan physique et matériel qu'en matière psychologique. Ainsi, les bébés,

---

5 Par rapport à l'oubli, cf. Ernest RENAN, "Qu'est-ce qu'une nation ?" (1882), *Œuvre complète*, Calmann-Lévy : Paris 1947 et s., vol. 1, p. 887 à 906 (892), analysé par B. ANDERSON, op. cit., p. 189 à 206 (200 à 202). Dans une optique similaire pour la Grande-Bretagne, v. Linda COLLEY, *Britons. Forging the nation 1707 – 1837*, Yale University Press : New Haven & London 1992.

6 Th. FRANCK, op. cit., p. 114 et s. Cf. S. P. HUNTINGTON, *Le choc des civilisations*, Odile Jacob 1998.

7 Th. FRANCK, op. cit., p. 165 avec références.

8 Th. FRANCK, op. cit., p. 243, 230 note 15, 232.

9 Th. FRANCK, op. cit., p. 252 et s., en citant I. Kant.

convenablement nourris mais privés d'affection, meurent.<sup>10</sup> La dépendance de l'individu se poursuit dans la construction de l'identité personnelle, puisée dans les registres collectifs.<sup>11</sup>

C'est en discutant les relations dans la « triade » que Th. Franck affiche son rejet des communautés, certes bien argumenté mais peut-être excessif. Il est vrai que bien souvent, les « pratiques oppressives défendues par l'Etat ou le groupe comme essentielles pour sa survie ne sont rien de plus que les préférences intéressées de son actuelle élite au pouvoir » (250). Mais peut-on en inférer le caractère néfaste ou l'obsolescence de toutes les communautés ? Cela dit, l'auteur développe également un certain nombre de règles permettant de satisfaire les trois types de sujet de droits, fondées sur le « principe de survie » : chaque personne juridique devrait avoir le droit de se prévaloir des prérogatives essentielles à sa survie (246). Ce principe est divisé en trois branches : « l'option locale » signifie un régime juridique différencié en fonction de l'appartenance communautaire des individus, « l'exode assisté » crée une base territoriale distincte pour certains groupes et « la subordination du particularisme » exprime la suprématie des droits individuels en cas de conflits insolubles dans la triade (282).

### Un manifeste politique

On l'aura remarqué, ce livre – comprenant un index de 26 pages mais pas de bibliographie – est aussi un manifeste pour l'individualisme et la société libérale. Thomas Franck, prestigieux professeur de droit et directeur du Centre des études internationales à la *New York University*, ancien rédacteur-en-chef d'un des plus influents périodiques juridiques, l'*American Journal of International Law*, n'hésite pas à formuler ainsi son espoir pour l'avenir : « une nouvelle communauté libérale et globale, une société civile fondée sur un individualisme socialement et juridiquement protégé » (100). Il partage avec le libéralisme politique esprit d'ouverture, sens critique et optimisme, mais il témoigne également de son approche parfois un peu rapide et trop militante. Cela marque l'ouvrage dès le départ. En effet, l'auteur avance que l'« individualisme a émergé, à la fin du vingtième siècle, comme alternative de plus en plus préférée à la définition de soi imposée par les impératifs génétique et territorial du nationalisme » (1).

C'est négliger des siècles d'individualisation qui, à partir du Moyen-Age, ont progressivement détaché l'être humain de ses contemporains et des communautés et institutions telles que l'Eglise, la nation, la famille, le village. C'est donc un long processus dont l'individualisme mondialiste acclamé par l'auteur n'est que la dernière étape. Tous les phénomènes convoqués pour étayer sa démonstration ont d'ailleurs commencé à faire leur apparition il y a plusieurs siècles, aussi bien la liberté religieuse, l'émancipation des femmes et le libre choix d'une profession que le recul de l'esclavage et l'emprise décroissante des diverses communautés sur leurs membres. Le seul terrain où la possibilité d'un choix est toute récente concerne l'orientation sexuelle ; mais on peut estimer que cela est dû non à la faiblesse d'un individualisme sexuel, mais à l'absence de connaissances scientifiques et de techniques médicales permettant, depuis quelques années seulement, de changer de sexe.

A l'instar de nombreux chantres et pourfendeurs de la mondialisation contemporaine, fascinés par leur objet au point d'en négliger l'ancienneté, Th. Franck

---

10 « Syndrome de la carence affective », cf. MEDLINE HEALTH INFORMATION, *Medical Encyclopedia* : <http://www.nlm.nih.gov/medlineplus/ency/article/001598.htm>. V. Erik H. ERIKSON, *Identity. Youth and Crisis*, Norton : New York 1968, p. 96 et s.

11 Cf. Jean-Claude RUANO-BORBALAN (dir.), *L'identité. L'individu, le groupe, la société*, Ed. Sciences humaines : Auxerre 1998, p. 129 et s., et notamment Claude DUBAR, "Socialisation et construction identitaire", *ibidem*, p. 135 à 141 ; William BLOOM, *Personal Identity, National Identity and International Relations*, Cambridge University Press 1990.

s'est peut-être simplement laissé emporter, par moments, par sa préférence individualiste ; en témoigne d'ailleurs le sous-titre de l'ouvrage (« Droit et société à l'âge de l'individualisme ») qui suggère que le phénomène serait récent. L'auteur semble pourtant conscient que le fondement de l'individualisme contemporain est ancien, puisqu'il relève l'importance des Révolutions française et américaine : Auparavant, « "je" était défini par ma relation personnelle au gouvernement royal faites d'obligations et de récompenses et non par une quelconque association avec mes voisins » (53). « Après 1789, on pouvait répondre à la question "qui suis-je ?" par référence à un concept de loyauté radicalement nouveau : Je suis un *citoyen* américain ou français. La citoyenneté abrogeait l'idée de la personne comme sujet [... ce qui] dénote un déplacement tectonique dans le système de loyauté en créant pour la première fois, au moins depuis les débuts des républiques athénienne et romaine, une théorie de la loyauté horizontale par opposition à la loyauté verticale » (54).

Même si l'on peut avoir quelques doutes quant à l'absence de la sociabilité horizontale dans l'identité personnelle sous l'Ancien régime, la nouvelle loyauté horizontale est assurément de la plus grande importance, car elle permet et elle impose une définition de soi par le biais d'une identité collective participative. En effet, la nation s'affiche – même si ses promesses ne sont jamais pleinement réalisées – comme fondée sur la participation égalitaire de chacun. En revanche, la communauté religieuse, notamment catholique, qui constituait le principal registre d'identité précédent, repose sur une loyauté verticale. Toutefois, le *citoyen* ne remplace pas, mais parfait le *sujet*. En témoigne le terme de *sujet de droits* qui se développe dans le sillon de celui de *citoyen*. Ainsi, le sujet déploie sa pleine ambivalence entre *subjectus* (assujetti) et *subjectum* (fondement)<sup>12</sup> dont Th. Franck ne perçoit que la dimension soumise.

Les sujets des seigneurs féodaux n'étaient effectivement qu'assujettis, ne possédaient pas encore la qualité d'acteur que désigne la notion grammaticale de sujet par opposition à l'objet. En faisant apparaître cette dimension active de l'individu, les révolutions de 1776 et de 1789 n'ont pas pour autant supprimé tout assujettissement ; elles en ont simplement changé le caractère.<sup>13</sup> En tant que citoyen, l'être humain n'est plus soumis au seigneur, mais il est assujetti au collectif. De façon plus insidieuse, il devient prisonnier d'un impératif de production, de performance et de victoire dans l'incessante lutte de pouvoir. Cette « production disciplinaire du sujet » signifie « une sujétion à un pouvoir impliquant une dépendance radicale » à l'égard de l'extérieur.<sup>14</sup> « La naissance du sujet est payée par la reconnaissance du pouvoir comme principe de toute relation. »<sup>15</sup>

La sujétion de l'individu moderne se manifeste d'ailleurs également dans la notion de *personne*. Comme l'atteste son étymologie (grec et latin *persona* = masque de théâtre dont se servait l'acteur *per sonare*), « la personne juridique est une notion qui

---

12 Le verbe latin *su(j)icio* signifie "mettre à côté ou par-dessous". En découlent deux noms opposés. *Subjectum* est ce dont on parle, le fondement ou le sujet d'une proposition. C'est ce qui a déjà été placé par-dessous, de sorte qu'il peut servir de fondement. *Subjectus* vient du participe passé et vise quelque chose d'inférieur, assujetti à quelque chose de préalable. *Subjectum* est à terme appliqué aux humains considérés génériquement ou individuellement comme fondateurs. Le *subjectus* est produit en étant placé en-dessous d'un appareil disciplinaire ou culturel et donc assujetti à ce régime. En résumé, *subjectum* constitue le fondement tandis que *subjectus* se trouve placé sous le contrôle de quelque instance ; cf. Robert M. STROZIER, *Foucault, Subjectivity and Identity. Historical Constructions of Subject and Self*, Wayne State University Press : Detroit 2002, p. 11 à 12, 144.

13 V. R. STROZIER, op. cit., notamment p. 10 à 12.

14 Judith BUTLER, "Subjection, Resistance, Resignification: Between Freud and Foucault", in: John Rajchman (dir.), *The Identity in Question*, Routledge: New York & London 1995, p. 229-249 (238, 229 évoquant M. Foucault).

15 Theodor W. ADORNO & Max HORKHEIMER, *Dialektik der Aufklärung. Philosophische Fragmente* (1944), S. Fischer: Frankfurt/Main 1969, p. 15 (notre trad.), 164 (*La dialectique de la raison. Fragments philosophiques*, Gallimard 1994).

fut conçue au sein de la civilité romaine pour mettre en scène l'homme sur le théâtre de la vie juridique ». La personne est donc une construction abstraite, imaginaire, créant un point d'ancrage pour des droits et des obligations.<sup>16</sup> Son abstraction n'est pas sans violence à l'égard de l'être humain ainsi saisi !

Soumission et dépendance du sujet comme de la personne se reflètent et se mettent en œuvre à travers l'Etat. Alors que Th. Franck suggère à de multiples reprises que l'individualisme et l'Etat s'opposent, on peut donc estimer, en conclusion de ce thème, que « l'Etat constitue la plus puissante matrice d'individualisation : [... c'est lui qui nous] institue comme sujet[s] »<sup>17</sup>.

C'est par rapport à la loyauté horizontale que l'auteur se prend au piège de son parti-pris individualiste. Il distingue en effet entre une loyauté envers une société libérale ou un patriotisme pour un Etat multiethnique, d'un côté, et un nationalisme romantique ou tribal, de l'autre. Bien entendu, il apprécie le premier et condamne le second (58). Sont problématiques à la fois cette distinction et les jugements de valeur qui en découlent. En effet, patriotisme et nationalisme doivent être considérés comme des synonymes en ce sens que les deux signifient un « sentiment [...] qui fait que des individus s'identifient corps et âme à d'autres individus qu'ils ne connaissent pas et ne connaîtront jamais »<sup>18</sup>. Cette attitude n'est-elle pas romantique, voire pathologique, même si elle concerne une société libérale ou un Etat multiethnique ?

On peut également relever un certain optimisme mal étayé. Sans s'inquiéter de ses effets négatifs possibles, l'auteur se contente ainsi d'affirmer, de façon catégorique, que « l'émergence de l'individualisme n'a pas [...] engendré ni aliénation personnelle, ni anomie ni atomisation sociale » (280). C'est négliger, tout d'abord, l'enseignement étymologique : Comme en latin *individuum* signifie "ce qui est indivisible", traduisant le grec *atomos*,<sup>19</sup> les individus sont les atomes de la société contemporaine, en vivant isolés de leurs semblables. L'individualisation est donc synonyme d'atomisation, même si elle est moins péjorative. Puis, c'est méconnaître, par exemple, la crise écologique qui s'explique, en fin de compte, par la conjonction d'une maîtrise humaine inouïe des forces de la nature avec l'individualisation privant la société et l'être humain de leur capacité à penser à long terme. C'est méconnaître aussi la crise de sens que subissent les individus devenant "terroristes" et dont les actes sanglants témoignent d'une organisation capitaliste qui vire au suicide collectif.<sup>20</sup>

L'auteur ne tient pas compte non plus de la puissance fort inégale des Etats, ni de la position quasi-impériale des Etats-Unis qui n'est jamais évoquée. Du coup, son affirmation d'un « haut degré de respect » du contrôle international des droits individuels, donnant une grande effectivité aux « centaines d'actions en justice par des individus contre leurs propres gouvernements » (280 et s.). On aimerait bien savoir si un seul ressortissant américain a réussi à faire condamner le gouvernement des Etats-Unis par un tribunal international et à faire respecter ce jugement... En tout état de cause, aucun des exemples fournis par Th. Franck ne concerne ce pays.

En somme, l'ouvrage de Th. Franck est stimulant : son élan individualiste, s'il le prive parfois de neutralité scientifique et de recul historique, l'amène à développer un propos riche en hypothèses et explications. C'est un essai, provocateur au meilleur

---

16 Jean-Pierre BAUD, *L'affaire de la main volée. Une histoire juridique du corps*, Seuil 1993, p. 60, 102 et s.

17 Alain BERNARD, "Fleurs de papier, fleurs de tombeaux", in : Jacqueline Pousson-Petit (dir.), *L'identité de la personne humaine. Etude de droit français et de droit comparé*, Bruylant : Bruxelles 2002, p. 13 à 61 (19).

18 B. ANDERSON, op. cit., p. 4 de couverture.

19 Alain REY (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Le Robert : Paris 1992, t. 2, p. 1814.

20 Cf. C. POLLMANN, "Les attentats du 11 septembre 2001 : Technologie, individualisme, capitalisme suicidaire", à paraître, <http://aamd57.free.fr/9-11F-L.doc>, développant l'analyse de Jean BAUDRILLARD, *Power Inferno*, Galilée : Paris 2002.

sens du terme.